

Treize Pays bas-normands
face à leurs défis

Enjeux de tous Pays



REPÈRES

Les pays bas-normands sont confrontés à trois défis importants : faire face au vieillissement de la population, assurer un meilleur équilibre villes-campagne au sein de leur territoire, et enfin anticiper les éventuelles mutations économiques.

Les multiples enjeux liés au vieillissement touchent tous les territoires mais leur degré d'acuité varie. Très fort dans les pays du Sud-Manche et du Bocage ornais, il est moindre autour de Caen et dans le Cotentin.

Une forte diversification industrielle, une déconcentration des activités, offrent à l'économie locale une meilleure résistance aux mauvaises conjonctures. Parmi les plus aptes à amortir les turbulences économiques : les pays de Caen, du Saint-Lois, de la baie du Mont-Saint-Michel et d'Auge.

La précarité est présente en Basse-Normandie sous ses diverses formes. Dans le nord-est de la région, ainsi que dans les pays du Sud-Calvados, précarités professionnelle et financière se conjuguent fortement.

La Basse-Normandie évolue dans un monde en perpétuel mouvement. Les mutations en cours dans la sphère économique et sociale modèlent progressivement le visage de la région : vieillissement de la population, restructuration des territoires, ouverture de l'économie... Ces phénomènes, qui vont se poursuivre et s'amplifier, concernent l'ensemble des pays bas-normands. Mais leur impact sera variable selon le contexte local et les caractéristiques des territoires. Quoi de commun en effet entre une capitale régionale attractive et un espace rural en perte de vitesse ? Mobilisant leurs forces, s'appuyant sur leurs nombreux atouts, les pays bas-normands devront conduire demain des projets de développement à la hauteur des enjeux qui les concernent.

Un vieillissement à plusieurs vitesses

Partout dans l'Hexagone, la part des personnes âgées dans la population s'accroît. Ce vieillissement progressif n'épargnera donc pas la Basse-Normandie et la dynamique est déjà

engagée, puisqu'en janvier 2004, la région compte autant de personnes âgées de 60 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans. Ces deux classes d'âge regroupent chacune environ un quart de la population. En effet, les générations nombreuses du baby-boom commencent à accroître les rangs des 60 ans et plus, l'espérance de vie gagne environ un an tous les quatre ans, et la Basse-Normandie, surtout par son littoral, attire les retraités. A cela s'ajoutent des départs de jeunes de la région plus nombreux que les arrivées. Ainsi en 2015, les personnes âgées représenteraient 28 % de la population et les jeunes 23 % seulement.

La population ne va pas vieillir aussi rapidement dans tous les pays. Si les tendances observées se poursuivent, le pays de **Caen** sera à l'horizon 2015 le seul pays qui restera " jeune " dans la région. La présence des structures universitaires, le fait aussi que la capitale régionale soit un pôle économique majeur, garantissent son fort attrait pour des jeunes à la recherche d'une formation et d'un emploi. En revanche, toujours en tablant sur un maintien de la fécondité et des migrations, le **Cotentin**, pourtant le plus

"jeune" pays aujourd'hui, compterait en 2015 davantage de seniors (26 %) que de jeunes (21 %). Cependant, cette projection suppose que les migrations défavorables au territoire au cours des années 90, imputables à une conjoncture économique alors difficile, se poursuivent. Or, si la presque île retrouve, avec la construction de l'EPR, le souffle économique qu'elle connaissait au cours des années 80, la tendance pourrait être bien moins marquée.

Déjà en 1990, le **Coutançais** et le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel** comptaient un peu plus de personnes âgées que de jeunes. Dans le **Perche**, à l'extrémité sud-est de la région, ces deux classes d'âge s'équilibraient presque. En 1999, la balance a également penché du côté des seniors dans trois territoires ornaï : le **Bocage ornaï**, le pays d'**Ouche** et le pays d'**Argentan**. D'ici à 2015, le vieillissement s'accroîtra encore dans les territoires du sud-ouest de la Manche, de manière moins prononcée cependant dans le pays de **Coutances** que dans le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel** où les personnes âgées pourraient alors représenter 30 % de la population. Dans l'Orne, il devrait être plus modéré dans le **Perche** que dans le **Bocage** ou le pays d'**Argentan**.

Un pays sur deux résiste au dépeuplement

Ce vieillissement va jouer naturellement sur la démographie, mais à un rythme plutôt lent. Sous l'hypothèse d'un prolongement des comportements démographiques passés, en 2015 la Basse-Normandie comptera 48 000 habitants de plus qu'en 1999 (+ 3,4 %). Si l'érosion progressive du solde naturel inverse la tendance, la population ne diminuera effectivement qu'à partir de 2020.

Ce dynamisme démographique, il est vrai fortement imprimé par les pays du Calvados, concernera la moitié des pays bas-normands. Ainsi l'accroissement de la population pourrait atteindre 8 % dans le pays de **Caen**, avant tout sous l'effet de la primauté des naissances sur les décès. La concentration autour de la capitale régionale se renforcerait alors : 24 % des Bas-Normands résideraient dans le pays de Caen contre 22 % actuellement. Quant aux pays de **Coutances**, du **Perche**, du **Bessin-au-Virois** et d'**Auge**, ils compteraient tous les quatre en 2015 entre 2 et 3 % d'habitants de plus qu'en 1999, grâce surtout à l'arrivée de nouveaux résidents. Le **Sud-Calvados** maintiendrait, lui, sa population.

En revanche le pays du **Bocage**, qui a déjà perdu des habitants entre 1990 et 1999, le **Saint-Lois** et les pays d'**Argentan**, d'**Alençon** et d'**Ouche** cumuleraient déficits migratoire et naturel. D'une part, les femmes en âge d'avoir des enfants sont d'ores et déjà de moins en moins nombreuses dans ces pays, ce qui explique en partie la chute de la natalité entamée depuis le milieu des années soixante-dix. D'autre part, les décès augmentent en raison du vieillissement. Ces territoires perdraient ainsi entre 3 et 5 % de leur population entre 1999 et 2015. Le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel** subirait la même évolution, les arrivées de nouveaux résidents ne compensant plus le déficit naturel. Dans le **Cotentin** enfin, si les tendances passées se poursuivent, les naissances excéderont toujours les décès, mais de façon assez ténue. L'excédent naturel deviendrait insuffisant pour contrebalancer le déficit migratoire.

Les pays d'Auge et d'Alençon moins touchés par les départs de jeunes

Le pays de **Caen**, grâce à ses infrastructures de formation et son offre d'emploi, attire les jeunes de 20 à 24 ans. Lors de la dernière décennie, les effectifs de cette génération s'accroîssaient d'un tiers sur le territoire grâce

aux arrivées. De façon générale les jeunes quittent l'ensemble des territoires de la région. Le pays d'**Alençon** et le pays d'**Auge** semblent toutefois un peu moins touchés par ces départs, grâce notamment aux formations proposées sur les sites de Lisieux et d'Alençon. Dans le **Cotentin**, les formations dispensées sur le pôle de Cherbourg attirent des jeunes mais ne suffisent à compenser les départs vers Caen, mais aussi vers l'Ille-et-Vilaine, en raison de l'attractivité exercée par l'université et les grandes écoles rennaises. Dans le **Bessin-au-Virois**, la proximité avec le bassin caennais limite certainement les départs de scolaires et d'étudiants qui peuvent plus aisément demeurer au foyer. Les pays ornaï, hormis donc celui d'**Alençon**, sont plus affectés par les départs de jeunes, un quart d'entre eux ayant quitté le territoire entre 1990 et 1999. Le constat prévaut aussi dans le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel**.

Au-delà de 25 ans, la recherche d'un emploi est le facteur essentiel motivant la mobilité. Attirer les jeunes actifs, c'est l'assurance d'attirer aussi toute leur famille, donc des enfants. Sur ce plan, le pays de **Caen** est moins gagnant. Les départs entre 25 et 35 ans sont en effet plus nombreux que les arrivées. Une fois formés, les jeunes quittent donc non seulement le pays de **Caen** mais aussi la Basse-Normandie, préférant des horizons plus lointains



Un Pays sur deux devrait encore gagner des habitants d'ici à 2015

	Pays	Évolution de la population		Indicateur de vieillissement (1)			
		Entre 1999 et 2015 (en %)	Rang	En 1999	Rang	En 2015	Rang
Calvados	Pays d'Auge	+ 3,3	3	0,9	8	1,3	8
	Pays du Bessin-au-Virois	+ 3,6	2	0,9	9	1,3	8
	Pays de Caen	+ 8,6	1	0,7	13	0,9	13
	Pays du Sud-Calvados	+ 0,3	6	0,9	10	1,2	11
Manche	Pays de la baie du Mont-St-Michel	- 1,1	8	1,3	1	1,7	1
	Pays du Cotentin	- 4,2	11	0,8	12	1,2	11
	Pays de Coutances	+ 2,9	5	1,2	2	1,5	2
	Pays Saint-Lois	- 4,5	12	0,9	7	1,4	5
Orne	Pays d'Alençon	- 1,0	7	0,9	11	1,4	5
	Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais	- 2,5	10	1,0	6	1,5	2
	Pays du Bocage	- 5,5	13	1,1	4	1,5	2
	Pays d'Ouche	- 2,3	9	1,0	5	1,3	8
	Pays du Perche Ornais	+ 3,0	4	1,1	3	1,4	5
	Ensemble des pays	+ 3,4		0,9		1,2	

(1) Part des 60 ans et plus rapportée à celle des moins de 20 ans dans la population totale

Source : Omphale

tels l'Île-de-France ou les Pays de la Loire.

Personnes âgées : un atout pour l'économie résidentielle

Aujourd'hui, 124 000 Bas-Normands ont déjà fêté leur 75^e anniversaire. Ils représentent près de 9 % de la population régionale. D'ici à 2015, l'effectif de ces "seniors du 4^e âge" pourrait s'accroître d'un tiers et ainsi représenter plus d'un Bas-Normand sur dix (12 %). Leur présence, déjà marquée dans les pays plus ruraux de la **baie du Mont-St-Michel**, de **Coutances**, mais aussi du **Bocage**, et d'**Argentan**, suscite et générera de nouveaux besoins dont pourrait profiter l'économie locale des services, du commerce et des loisirs. Les services déjà existants favorisant le maintien à domicile des personnes tels le portage de repas, les soins infirmiers, l'aide-ménagère ou encore la téléalarme, seront de plus en plus sollicités. Les besoins supplémentaires en logements adaptés et en habitats collectifs se feront également pressants. Car si au-delà de 75 ans, les Bas-Normands vivent pour moitié en famille (en couple, avec ou sans enfants, ou en cohabitation), quatre seniors sur dix habitent seuls sous leur toit, notamment suite au décès de leur conjoint. Apparaissant progressivement, la perte d'autonomie tend à s'accroître à mesure qu'ils vieillissent et contraint une partie de cette popula-

tion âgée isolée à rejoindre des structures d'accueil spécialisées comme les maisons de retraite. En Basse-Normandie, un senior sur dix vit ainsi en collectivité. Ce recours à la vie en collectivité concerne 15 % des personnes âgées de plus de 75 ans dans le pays du **Sud-Calvados** et 14 % dans le pays d'**Alençon** alors qu'il touche moins de 9 % de cette population dans les pays de **Caen**, d'**Ouche** et du **Cotentin**.

Ajuster l'offre scolaire presque partout

Le vieillissement amplifiera inexorablement le recul de la population des enfants sur tous les territoires. Les effectifs des plus jeunes (3 à 10 ans), scolarisables dans le primaire, pourraient diminuer de plus de 10 000 enfants en Basse-Normandie entre 2003 et 2015, soit une baisse de près de 8 %. Ce phénomène est aujourd'hui à l'origine de la fermeture de classes dans les écoles. Le repli serait sensible dans les pays du **Cotentin**, de **Saint-Lô**, d'**Alençon** et d'**Argentan**, et bien moins marqué et plus tardif dans le **Perche** et le **Bessin-au-Virois**. La région caennaise résisterait mieux à l'érosion des effectifs.

La baisse de la population d'adolescents et de jeunes adultes (11 à 18 ans) risque d'affecter également toute la région, sans exception cette fois. Mais elle toucherait davantage le **Cotentin**, le **Saint-Lois**, le pays d'**Argentan** et celui du **Bocage** (- 10 à

- 20 % par rapport à 2003) que le **Perche** ou le **Coutançais**.

La formation, un enjeu fort pour les pays ornais

Sur le marché de l'emploi, si l'évolution des taux d'activité des femmes et des jeunes se poursuivent, la population active bas-normande se réduira légèrement, de 0,5 % par an à partir de 2007, perdant ainsi 29 000 personnes à l'horizon 2015. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail ne compensera plus les départs à la retraite. De nombreux territoires devraient ainsi perdre des actifs par le seul jeu du remplacement des générations et des effets migratoires. Cela pourrait s'accompagner d'une baisse du chômage si les qualifications des demandeurs d'emploi correspondent au profil des postes à pourvoir. Cet enjeu d'adaptation, important pour les prochaines années, renforce le rôle de la formation professionnelle et de l'aide à l'insertion sur les territoires.

Toutefois, cette projection reste très théorique, car les nouvelles dispositions en matière d'accès à la retraite, en vigueur depuis 2003, pourraient modifier substantiellement les comportements. L'allongement des carrières et l'augmentation des taux d'activité des personnes proches de la soixantaine pourraient contrecarrer de façon non négligeable la baisse du nombre d'actifs. Dans l'hypothèse d'un taux d'activité des 55-60 ans qui rejoindrait

celui, actuel, des 50-55 ans, la baisse du nombre d'actifs en 2015 serait même enrayée. L'importance de l'enjeu du remplacement des départs s'en trouverait ainsi atténuée.

En théorie donc, à l'horizon 2015, seul le pays de **Caen** verrait croître légèrement le nombre d'actifs potentiels. Néanmoins, le **Bessin-au-Virois** et le **Perche ornais** seraient encore relativement épargnés par la baisse de leur population en âge d'activité (20 à 59 ans) qui interviendrait plus tardivement. Dans ce dernier pays, ce sont alors les départs en retraite qui l'emporteraient sur le solde migratoire d'actifs encore positif. Le pays de **Coutances** continuerait d'attirer des actifs et verrait sa population en âge d'activité se maintenir. Le recul du nombre d'actifs entre 1999 et 2015 serait en théorie supérieur à 7 % dans quatre pays ornais (**Bocage**, **Argentan**, **Ouche** et **Alençon**) ainsi que dans le **Saint-Lois** et dans le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel**.

Des territoires en mouvement

L'étalement urbain, qui se poursuit depuis le milieu des années soixante, modifie peu à peu mais en profondeur les habitudes des citadins et le visage de nos campagnes. Les agglomérations tendent à accentuer leur vocation économique, tandis que les zones

résidentielles s'étendent de plus en plus en périphérie. La Basse-Normandie est concernée par la transformation de ces espaces, puisque la majorité des pays sont partagés entre villes et campagne, centrés sur des villes de taille plutôt moyenne entourées d'espaces ruraux. Pour autant, la région demeure rurale dans son ensemble. Les campagnes couvrent encore plus de 60 % de la superficie régionale en 1999, et 35 % de la population bas-normande vit à l'heure du monde rural.

Les déplacements quotidiens de plus en plus nombreux

Les emplois sont en ville et les hommes qui les occupent vivent en périphérie. Cette logique de plus en plus palpable provoque un accroissement des déplacements quotidiens entre centre et périphérie. Leur nombre a augmenté de 22 % au cours des années quatre-vingt-dix, et les distances moyennes parcourues sont passées de 11,8 km (à vol d'oiseau) à 13,2 km sur la période.

Cependant, quand le trafic est fluide, le trajet domicile-lieu de travail ne prend en moyenne que 15 minutes en voiture en Basse-Normandie, contre 17 au niveau national. Les Bas-Normands bénéficient donc globalement d'un accès plutôt rapide à leur lieu de travail. Dans les campagnes proches des agglomérations moyennes, commune de résidence et commune de travail se

confondent pour plus de quatre actifs sur dix, et, pour les autres actifs, les temps de trajets sont plutôt réduits. C'est le cas dans la moitié sud de la Manche (pays de **Coutances** et de la **baie du Mont-Saint-Michel**), et dans l'Ouest de l'Orne, dans les pays du **Bocage** et d'**Argentan**. En fait, c'est autour des grandes agglomérations de Caen et Cherbourg, aux couronnes périurbaines plus étalées, que les déplacements quotidiens prennent le plus de temps. Dans de nombreuses communes du pays de **Caen** et du sud du Calvados, de la moitié nord du pays du **Bessin-au-Virois**, du pays d'**Auge**, et du nord du pays du **Cotentin**, les habitants mettent bien souvent plus de 17 mn, voire 25 mn pour aller travailler. Il en est de même pour les actifs résidant à la limite est du pays du **Perche ornais**, certains se déplaçant quotidiennement sur Nogent-le-Rotrou et même vers l'Île-de-France pour travailler.

Valoriser et préserver le littoral

La Basse-Normandie bénéficie d'atouts environnementaux indéniables tels que la qualité de ses sols, l'abondance de l'eau, la qualité et la diversité des paysages... Ces atouts demeurent fragiles.

L'urbanisation, par la pression foncière qu'elle engendre, laisse ainsi de plus en plus son empreinte sur les espaces situés à proximité des agglomérations. En Basse-Normandie, celle-ci est assez marquée sur des portions du littoral,

Seul le Pays de Caen attire les jeunes

	Pays	Bilan migratoire 1990-1999 chez les jeunes (en % de la population)							
		20-24 ans	Rang	25-29 ans	Rang	30-34 ans	Rang	Étudiants et élèves	Rang
Calvados	Pays d'Auge	- 18,8	3	- 11,2	3	+ 2,1	5	- 15,0	4
	Pays du Bessin-au-Virois	- 21,1	5	- 14,7	7	+ 5,9	3	- 13,2	3
	Pays de Caen	+ 32,9	1	+ 2,1	1	- 11,7	13	+ 29,9	1
	Pays du Sud-Calvados	- 22,3	7	- 12,3	5	+ 7,6	2	- 18,0	12
Manche	Pays de la baie du Mont-St-Michel	- 23,3	9	- 16,6	9	- 1,1	10	- 15,5	5
	Pays du Cotentin	- 21,7	6	- 12,7	6	- 0,7	9	- 16,4	9
	Pays de Coutances	- 23,2	8	- 9,7	2	+ 4,6	4	- 16,3	8
	Pays Saint-Lois	- 20,5	4	- 15,3	8	- 0,3	8	- 16,2	7
Orne	Pays d'Alençon	- 18,3	2	- 17,0	10	- 4,0	12	- 11,6	2
	Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais	- 23,3	9	- 18,2	13	- 3,7	11	- 15,9	6
	Pays du Bocage	- 26,6	13	- 17,0	10	- 0,2	7	- 17,0	11
	Pays d'Ouche	- 23,9	11	- 17,2	12	+ 0,3	6	- 19,5	13
	Pays du Perche Ornais	- 24,1	12	- 11,9	4	+ 13,6	1	- 16,6	10
	Ensemble des pays	- 8,7		- 10,4		- 2,1		- 4,0	

Source : RP 99



ZOOM

Trois parcs naturels régionaux...

Depuis la création en 1998 de celui du Perche, la Basse-Normandie compte trois parcs naturels régionaux (PNR) : un au nord-ouest (Marais du Cotentin et du Bessin), et deux au sud-est de la région (Normandie-Maine et Perche) qui s'étendent également sur les régions Pays de la Loire pour le premier et Centre pour le second. Leur superficie (23 % du territoire régional) témoigne de la richesse du patrimoine naturel et culturel de la Basse-Normandie. Les enjeux liés à la protection de l'environnement trouvent sur ces territoires fragiles toute leur acuité. Mais chaque parc naturel possède sa propre identité qui nuance l'importance des autres enjeux pour l'avenir.

Outre un ancrage rural très marqué et une faible densité de population (de 40 à 50 habitants/km²), ces pays présentent d'autres caractéristiques communes. Tous trois ont une population plutôt âgée. Ils comptent aujourd'hui plus de personnes âgées de 60 ans et plus que de jeunes. Si les tendances démographiques passées se maintiennent, ce déséquilibre pourrait s'accroître. Dans les trois parcs, les jeunes de 20 à 25 ans partent en effet massivement afin de poursuivre leurs études ou de trouver un premier emploi. Un quart de cette génération quittait ainsi le territoire au cours de la dernière décennie. L'impact des migrations à des âges plus avancés varie ensuite selon les parcs. Le solde migratoire devient légèrement positif dès la génération des 35-40 ans dans les parcs du Perche et de Normandie-Maine où s'installent quelques actifs et leur famille, puis de plus en plus excédentaire au fil des âges. Mais dans les trois espaces, il est largement positif à l'âge de la retraite. Entre 1990 et 1999, la population du Perche s'est accrue (+ 1,0 %) et celles des parcs des Marais et de Normandie-Maine se sont stabilisées grâce à l'installation de ces nouveaux résidents. Si les évolutions passées perdurent d'ici à 2015, seul le parc du Perche conservera une population stable. Le recul sera marqué dans le parc des Marais et surtout dans le parc Normandie-Maine (- 2,7 et - 4,7 % respectivement) où le bilan toujours positif des migrations ne compensera plus un solde naturel de plus en plus défavorable. Sur ces territoires faiblement peuplés et à l'évolution démographique incertaine pour deux d'entre eux, maintenir les services à la personne et l'accès aux équipements nécessaires à la vie quotidienne, y compris au logement, constitue un enjeu fort pour l'avenir.

Conséquence du vieillissement, la population active pourrait fortement reculer au sein des PNR, notamment dans le parc Normandie-Maine.

Un autre défi, construire la solidarité entre les hommes, concerne surtout les parcs les plus ruraux, à savoir celui de Normandie-Maine et celui des Marais. Ils se distinguent en effet par une précarité financière des habitants assez marquée. Le revenu moyen est faible et plus de 60 % des foyers fiscaux ne paient pas d'impôts. Dans ces territoires où les retraités représentent près du tiers de la population, la précarité touche notamment les personnes âgées. L'agriculture y a offert par le passé de nombreux emplois, souvent saisonniers, à une main d'œuvre aujourd'hui retraitée et possédant peu de ressources.

... trois profils économiques différents

Caractéristique commune aux trois parcs naturels, l'économie résidentielle (commerces, services, éducation, santé...) occupe une place bien moindre qu'en région. Elle génère tout juste un emploi sur deux dans le plus "résidentiel" d'entre eux, celui des Marais du Bessin et du Cotentin, contre 57 % sur l'ensemble de la Basse-Normandie. Cependant les services non marchands, plutôt gages de stabilité de l'emploi, sont particulièrement présents dans l'emploi tertiaire. La place des autres secteurs économiques varie fortement d'un parc à l'autre. Le parc des Marais affiche ainsi une orientation agricole et agro-alimentaire très marquée. Près de trois emplois sur dix dépendent de l'agriculture, de la pêche et des industries agro-alimentaires, soit davantage encore que dans le pays voisin de Coutances (24 %). L'agriculture conserve une place importante et alimente largement les industries de transformation locales. Industries traditionnelles fortement liées au territoire et filières plus novatrices coexistent, témoins de la diversification de l'agro-industriel du parc.

A l'opposé, le parc du Perche, plus encore que le pays du Perche, affirme une vocation industrielle très prégnante. Il symbolise un peu l'ancrage industriel en milieu rural, spécificité bas-normande. Dominée par l'équipement automobile, l'imprimerie, la plasturgie et la fabrication de matériel médical, l'industrie non-alimentaire associée à ses services connexes induit 43 % des emplois alors que la moyenne régionale s'élève à 31 %. La diversité du tissu industriel limite l'exposition du territoire aux risques économiques.

Le plus vaste des trois, le parc Normandie-Maine, est lui aussi fort industriel mais il se distingue du Perche par une présence marquée de l'agro-alimentaire, industrie assez diversifiée et peu concentrée. Plus vulnérable, l'emploi dans le secteur caoutchouc-plastique, deuxième pilier industriel, se concentre lui dans peu d'unités.



où le taux d'artificialisation¹ est plus élevé qu'ailleurs. Il en est ainsi sur la façade littorale du pays de **Caen** et du pays d'**Auge**, entre Courseulles-sur-Mer et Honfleur, sur le littoral bordant le pays de la **baie du Mont-Saint-Michel** à Granville et ses environs, et aussi dans le nord du **Cotentin** de part et d'autre de Cherbourg-Octeville. Ce sont d'ailleurs ces territoires ruraux qui ont gagné le plus de population en Basse-Normandie au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Cet essor démographique du littoral à proximité des villes transforme donc les paysages. Le défi en terme de développement durable pour ces territoires est donc d'établir un compromis entre urbanisation, coexistence d'activités économiques multiples et préservation de l'environnement et du patrimoine.

La préservation des ressources naturelles ne se limite cependant pas au domaine littoral. Elle concerne bien

plus largement les paysages (bocages, marais, forêts...), les nappes et cours d'eau à la biodiversité remarquable en Basse-Normandie. Elle concerne donc tous les pays de la région.

Une offre d'emplois et de services qui s'appuie déjà sur un maillage solide de bourgs et petites villes

Plus qu'ailleurs en métropole, la vie des Bas-Normands s'articule autour de bourgs ou de petites villes, qui organisent autour d'eux des bassins de vie². Cette constellation assez dense de bassins de vie témoigne de l'importance des villes de taille modeste dans la région. Sept Bas-Normands sur dix rési-

dent ainsi dans cet espace de vie en dehors des grandes agglomérations. Sur le plan démographique, ce maillage territorial a permis aux campagnes de mieux résister en Basse-Normandie que les autres régions rurales françaises. Aujourd'hui cependant, la solidité du réseau de bourgs et de petites villes ne semble pas toujours pérenne. La "rétraction" du tissu industriel traditionnel notamment a affaibli des bassins de

¹ Part du territoire occupée par les zones urbanisées industrielles ou commerciales et les espaces verts artificialisés

² Le plus petit territoire sur lequel les habitants peuvent accomplir la majorité des "actes courants" en matière d'accès aux services et à l'emploi ; le "bassin de vie" est le territoire le plus adapté aux études territoriales sur l'accès aux services et à l'emploi (cf. "La Basse-Normandie entre villes et campagnes" Insee, SGAR, DRAF, DRE - avril 2005)

vie plutôt ruraux, fragilisant leur économie assise sur cette activité.

Aujourd'hui, près de la moitié des bassins de vie bas-normands (33 sur 74) sont autonomes, c'est-à-dire qu'ils assurent une offre de services et d'emplois suffisante pour répondre aux besoins de leur population locale. Ces territoires s'appuient en général sur un pôle d'emploi, qu'il soit urbain ou rural. Les bassins de vie du **Saint-Lois**, du

pays du **Bessin-au-Virois**, du pays d'**Ouche** et du **Bocage**, ainsi que ceux du pays d'**Argentan** et du nord-est du pays d'**Auge** présentent un degré d'autonomie élevé. A l'opposé, une vingtaine de bassins, périurbains pour la plupart (autour de l'agglomération caennaise, mais aussi près de Lisieux et de Cherbourg), dépendent des territoires limitrophes tant en matière d'emplois que de services. Néanmoins, certaines campagnes demeurent rela-

tivement isolées. Plus faiblement peuplées et offrant moins de possibilités d'emploi, elles se situent essentiellement dans le sud du pays du **Cotentin** qui échappe à l'influence économique cherbourgeoise, et dans le nord du pays de **Coutances**. Ces bassins de vie, tels ceux de Sainte-Mère-Eglise, des Pieux, de La Haye-du-Puits et de Périers, possèdent cependant une économie forte qui s'est tournée vers l'agro-alimentaire³. Mais l'accès à l'emploi et aux services y est globalement plus difficile qu'ailleurs, ces territoires disposant d'un niveau d'équipement et d'emploi à peine suffisant pour satisfaire les besoins de la population locale.



ZOOM

RÉVISION DU SRADT DE LA BASSE-NORMANDIE

Les enjeux de la région à l'horizon 2025

Institué en 1995, le Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) a trouvé toute sa mesure avec la loi "Voynet" de juin 1999 qui en a modifié le contenu, la procédure et la portée. En Basse-Normandie, la Région a élaboré son SRADT en 2000 et s'est engagée dans sa révision, comme le prévoit la loi, cinq ans plus tard.

Une stratégie de développement durable de la Basse-Normandie à l'horizon 2025

L'ambition du SRADT est de définir une stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire de la Basse-Normandie à l'horizon 2025, en veillant à la cohérence des politiques de l'Etat et des collectivités locales sur le territoire régional. L'enjeu est d'offrir un document prospectif proposant les voies et les moyens de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux grands défis des années à venir, afin de surmonter les handicaps, optimiser les atouts et définir les priorités stratégiques et les politiques de cohésion territoriale et sociale de la Région. Le SRADT servira aussi de cadre de référence aux autres collectivités, aux organismes publics, aux chambres consulaires et à tous les acteurs qui, dans le cadre de leurs propres compétences, participent au développement solidaire de l'ensemble de la Basse-Normandie. Par cette démarche, la Région cherche ainsi à concevoir un projet cohérent de territoire régional offrant une vision collective et partagée de l'avenir de la Basse-Normandie à l'horizon 2025. Elle conduira la Région à signer dès 2007 des contrats territoriaux avec les Pays, les Parcs Naturels Régionaux et les Agglomérations bas-normands, pour définir avec eux une stratégie de développement durable de leur territoire. C'est en vue de préparer la négociation de ces futurs contrats territoriaux que la Région a souhaité confier cette étude à l'Insee pour identifier les grands enjeux des territoires dans les vingt ans à venir, les enjeux se définissant comme les atouts à valoriser ou consolider, les handicaps à surmonter et les défis à affronter.

Un Pays¹ est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale au sein duquel les communes ou leurs groupements ont décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement durable.

Un Parc Naturel Régional a pour vocation de protéger et de mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais d'un équilibre fragile, les Parcs ont pour missions essentielles de sauvegarder le patrimoine, de contribuer à l'aménagement du territoire et de favoriser l'accueil du public.

Jean-Philippe BRIAND, Conseil régional de Basse-Normandie

¹ Définition proposée dans "le guide des zonages bas-normands" - <http://zonage.basse-normandie.pref.gouv.fr>

Une économie en mutation

Comme toutes les régions, la Basse-Normandie vit au rythme des mutations du monde économique : concentration des exploitations agricoles, restructurations industrielles, tertiarisation... Derrière ces événements, se joue une concurrence de plus en plus nationale voire internationale, avec des décisions qui dépassent les frontières bas-normandes et échappent en partie aux acteurs du développement local. Ici, comme ailleurs, près de 45 % des emplois bas-normands sont ainsi contrôlés par un centre de décision implanté hors de la région.

Un gage de stabilité : l'économie résidentielle

L'orientation économique des territoires influe grandement sur le degré d'exposition aux risques de fragilisation. L'économie résidentielle, fondée sur des activités destinées à satisfaire les besoins de la population telles le commerce, les services aux particuliers, l'éducation, la santé... comporte des perspectives de développement et constitue un facteur de stabilité économique. Elle imprime largement sa marque sur le pays du **Saint-Lois**, le pays d'**Auge** et sur les pays de **Caen** et d'**Alençon** où elle génère six emplois sur dix. Dans les pays d'**Alençon** et du **Saint-Lois**, les services non marchands (santé et action sociale, administration et éducation), gages de stabilité de l'emploi, couvrent à eux seuls 40 % des emplois salariés en 2003. Le Saint-Lois se distingue en outre par des activités financières qui

³ L'agro-alimentaire regroupe les activités liées à l'agriculture et à la pêche, ainsi que les industries agro-alimentaires.

emploi 6 % des salariés (2 % dans la région). Quant à l'économie résidentielle du pays d'**Auge**, plus touristique par son littoral, elle repose aussi sur le commerce de détail et les activités d'hôtellerie et de restauration.

Autre facteur de stabilité : la diversification industrielle

Une économie diversifiée constitue pour nombre de territoires un atout pour mieux amortir le choc que causeraient les éventuelles difficultés d'un secteur.

Très résidentiel également, le pays de **Caen** se distingue aussi par une orientation industrielle marquée imprimée par la construction automobile et la fabrication de composants électroniques. Les industries et leurs services connexes représentent plus du tiers des emplois du territoire. Grâce à son industrie assez diversifiée et à l'importance occupée par le tertiaire, la capitale régionale semble moins exposée. Quant au pays d'**Alençon**, il possède une industrie variée : agro-alimentaire, métallurgie, imprimerie-édition et aussi plasturgie, secteur qui consolide sa place et illustre un certain renouveau industriel.

Camaïeu de territoires plus nuancé que partout ailleurs, le **Cotentin** est à la fois industriel et tertiaire. Son industrie repose sur la transformation de matiè-

res nucléaires et la construction navale. Ces deux secteurs donneurs d'ordre jouent un rôle moteur local. Le déclin de la construction navale retentit d'ailleurs négativement sur la sous-traitance adressée aux fabricants d'équipements mécaniques pendant les années quatre-vingt-dix. Cependant l'activité de ces principaux établissements dépend autant de décisions politiques et administratives que de la concurrence industrielle. Ainsi le projet du nouveau réacteur nucléaire (EPR) à Flamanville pourrait relancer une dynamique de grand chantier.

En revanche, les pays à vocation très résidentielle de la **baie du Mont-St-Michel**, de **Coutances** et du **Bessin-au-Virois** ont une économie agri-alimentaire plus développée que la moyenne. L'agriculture et les industries agroalimentaires offrent par exemple près d'un quart des emplois dans le **Coutançais**. En Basse-Normandie, comme dans de nombreuses régions rurales, les activités qui relèvent de la production agricole et de sa transformation occupent une place de moins en moins importante en terme d'emploi. Elles conservent encore de manière localisée une place déterminante, mais leur importance s'estompe et se relativise souvent à l'échelle d'un pays excepté dans le **Bessin-au-Virois**, "croissant laitier" du Calvados, où, comme dans le pays de **Coutances**, elles offrent un quart des emplois. La valorisation de produits traditionnels de qualité (reconnus par plusieurs AOC), la diversification et

le développement de filières plus novatrices et créatrices de valeur ajoutée constituent sans doute des gages de stabilité de cette filière agri-alimentaire.

La vocation industrielle reste très marquée dans le **Sud-Calvados** ainsi que dans les pays ornaïs d'**Argentan**, d'**Ouche**, du **Bocage**, et surtout du **Perche**. Dominée par l'équipement automobile, la plasturgie et l'imprimerie, l'industrie de ce dernier pays induit plus de 43 % des emplois hors agriculture du territoire. L'économie percheronne illustre bien l'ancrage industriel en pays rural spécifique à la Basse-Normandie. Elle témoigne aussi de la juxtaposition d'activités nouvelles et d'industries traditionnelles modernisées. Comme son voisin le **Perche**, le pays d'**Ouche** se distingue par un fort taux d'industrialisation par rapport à la moyenne régionale, mais s'en distingue par une moindre diversité (la métallurgie domine largement), par une concentration de l'emploi au sein de quelques unités, et ainsi, sans doute, par une plus grande fragilité face aux aléas industriels. Deuxième pays bas-normand après le **Perche** par l'importance de l'industrie dans son économie (40 % de l'emploi total hors agriculture), le **Bocage** est aussi le premier territoire ornaïs et le troisième de la région par ses effectifs industriels (10 000 emplois, soit deux fois plus que le **Perche**). Son industrie repose avant tout sur deux piliers, où l'emploi apparaît relativement concentré : les

Déséquilibre de revenus important dans le Pays de Caen

	Pays	Revenu annuel moyen par foyer fiscal (2003)	Rang	Part des ménages vivant avec un bas revenu (2004)*	Rang	Part des chômeurs de 20-59 ans dans la population (2004)	Rang	Part des jeunes de 20-29 ans sans diplôme (1999)	Rang
Calvados	Pays d'Auge	15 170	2	12,1	11	12,0	13	17,6	12
	Pays du Bessin-au-Virois	14 450	6	9,6	6	9,8	7	11,5	4
	Pays de Caen	16 440	1	13,0	12	10,7	9	8,2	1
	Pays du Sud-Calvados	13 230	13	10,7	7	10,9	10	16,4	9
Manche	Pays de la baie du Mont-St-Michel	14 310	7	8,0	1	7,9	1	11,1	3
	Pays du Cotentin	14 460	5	11,1	8	11,4	12	14,7	7
	Pays de Coutances	13 740	10	9,2	5	8,1	2	13,0	5
	Pays Saint-Lois	14 640	3	8,7	3	8,2	3	10,7	2
Orne	Pays d'Alençon	14 570	4	13,0	12	10,0	8	15,0	8
	Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs	13 560	12	11,5	9	11,2	11	17,4	11
	Pays du Bocage	13 740	10	8,4	2	8,4	4	14,0	6
	Pays d'Ouche	13 820	9	12,0	10	9,7	5	17,0	10
	Pays du Perche Ornaïs	14 120	8	9,1	4	9,7	5	18,2	13
	Ensemble des pays	14 790		10,9		10,1		12,7	

* Champ : ensemble des allocataires CAF à bas revenus - Un "ménage fiscal" regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement

Source : RP 99, ANPE, DGI, CNAF

équipementiers automobiles et leurs sous-traitants d'une part, les IAA d'autre part. Spécificité du **Bocage**, la métallurgie repose sur un tissu de PMI spécialisées dans la quincaillerie et le petit outillage. L'industrie reste un secteur déterminant pour le pays d'**Argentan**, même si elle a été fortement ébranlée depuis 2000 par la fermeture de gros établissements et d'importantes restructurations. Bouleversé, le tissu productif apparaît aujourd'hui plus diversifié (IAA, mécanique, métallurgie, industrie des produits minéraux). De nouvelles activités tendent à s'implanter comme le bois-papier ou la transformation des matières plastiques.

Le pays du **Sud-Calvados** présente une concentration de l'emploi salarié industriel aussi forte que celle du pays d'**Ouche** (22 % dans les cinq plus

grands établissements). L'industrie y est néanmoins plus diversifiée au sein de grosses structures localisées, surtout à Condé-sur-Noireau. La filière automobile domine un paysage industriel d'où ressortent aussi l'équipement mécanique et l'imprimerie-presses, mais d'où disparaît peu à peu l'activité traditionnelle du textile.

Un fort potentiel touristique à valoriser

Véritable activité, certes très marquée par la saisonnalité, le tourisme constitue également un vecteur de stabilité pour l'économie d'un pays. En Basse-Normandie, ce secteur génère 7 % des emplois salariés. L'attractivité du littoral est indéniable dans une région où six pays sur treize s'ouvrent sur la mer, et l'impact du tourisme se ressent sur l'emploi. Ainsi, dans la zone d'emploi de Lisieux, incluant la Côte Fleurie, 17 % des emplois salariés sont plus ou moins liés au tourisme. A un degré moindre, dans la zone d'Avranches-Granville, plus d'un emploi sur dix dépend de cette activité. L'importance du tourisme se lit également à travers la densité de résidences secondaires. Si le tourisme balnéaire ressort là encore, les campagnes du **Perche** offrent elles aussi un lieu de villégiature de proximité pour les Franciliens. Ainsi, en 1999, 20 % des logements du **Perche ornais** étaient des résidences secondaires. Dans le pays d'**Auge** qui bénéficie d'un littoral très prisé et de la proximité de Paris, cette part atteint 41 %. L'offre hôtelière y est également très présente, tout comme dans le pays de **Caen**, où le parc hôtelier répond d'abord aux besoins d'une clientèle professionnelle.

Combattre la précarité, un défi pour tous les pays

Comme dans toutes les régions françaises, la précarité progresse en Basse-Normandie. Elle couvre de multiples facettes : précarité financière, chômage, difficultés à se loger, à accéder aux soins... Même si les indicateurs retenus sont ici limités à la dimension monétaire de la pauvreté et à l'accès à l'emploi, ils mettent suffisamment en lumière des disparités entre les territoires. Toutes les formes de précarité financière ou professionnelle existent dans les différents pays, certaines plus accentuées que d'autres. Mais aucun pays ne forme un bloc uni-

forme et un indicateur global peut aussi masquer des dissonances internes.

Le manque de formation, marqué dans le pays d'**Auge** tant **ornais** (autour d'Argentan) que **calvadosien**, freine l'accès à l'emploi. Dans ces deux territoires les taux de chômage sont parmi les plus forts de la région et les contrats les plus précaires (CDD et temps partiel) assez développés. Sur la Côte Fleurie, la mixité sociale est forte. Des jeunes travaillant pour des temps courts y trouvent des emplois précaires dans le tourisme, côtoyant pour une saison les seniors aisés venus d'Île-de-France. Au nord-est de la Basse-Normandie, dans les deux pays d'**Auge** et le pays d'**Ouche**, précarité professionnelle et précarité financière se conjuguent. Mais cette précarité financière touche aussi nombre de retraités en milieu rural. Dans ces territoires, 12 % de la population vit avec un bas revenu, soit deux points de plus que la moyenne régionale. Toujours à l'est, l'insertion professionnelle constitue également un enjeu fort pour le **Perche ornais** très touché par le chômage de longue, voire de très longue durée.

Dans les pays centrés sur une grande agglomération, tels le **Cotentin**, le pays de **Caen** ou le pays d'**Alençon**, cohabitent plus qu'ailleurs catégories sociales plus ou moins aisées et catégories sociales marquées par la précarité. Les revenus moyens y sont parmi les plus élevés, et pourtant les ménages à faible revenu y sont très présents (13 % dans les pays de **Caen** et d'**Alençon**), comme en témoigne l'importance des allocataires du RMI et du logement social. Cette mixité est typique de la précarité vécue par des populations urbaines et périurbaines. La précarité dans le pays du **Sud-Calvados** est un peu différente de celle des autres pays. Le revenu moyen y est plus faible qu'ailleurs, inférieur d'un dixième à la moyenne régionale et bien plus de la moitié (58 %) des foyers fiscaux ne sont pas imposables. Deux tiers des ménages ont un revenu précaire. Réflétée par l'importance du chômage, la précarité professionnelle ressort elle aussi. Le chômage de longue durée, déjà important et en forte croissance, s'ancre dans le pays. Facteur handicapant lors de la recherche d'un emploi, le niveau de formation des jeunes y est aussi assez peu élevé : 16 % des 20-29 ans sortent du système scolaire sans aucun diplôme.

Edith NAVELLOU
Insee



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Sophie DESTANAU

Rédacteur en Chef :
Pascal CAPITAINE

Secrétaire de Rédaction :
Nadine GAUTIER

Composition PAO :
Françoise LEROND

Impression :
Dauphin com.imprim' 02.31.23.60.70

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche ; Insee

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
Abonnement un an (12 numéros)
France : 21 €
Etranger : 24 €